



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2025-11/26

Envoyé le
28/11/25
+ envoyé aux
autorités

Millonfosse, 21 novembre 2025

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; chemin long de la route d'Hasnon ; terrassement en chaussée et trottoir pour la pose de 220 mètres de réseau Enedis pour la création d'une extension du réseau

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route d'Hasnon côté chemin sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 1^{er} décembre 2025 (30 jours).

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 1^{er} décembre 2025 (30 jours).

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr